

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Palud : plus qu'un arbre de la liberté !
Initiant-e(-s) : Anna Crole-Rees et consorts

La plantation d'arbres à Lausanne est un objectif clairement établi, ceci par plusieurs initiatives. Certains endroits, particulièrement minéraux, semblent être moins touchés par la mise en œuvre de ces initiatives.

La Municipalité de Lausanne communique beaucoup sur la plantation d'arbres. Elle respecte en cela la volonté clairement exprimée du Conseil communal, au travers de plusieurs initiatives.

Toutefois, la majorité des arbres nouvellement plantés se situent en forêt, le long des avenues et, dans une moindre mesure, sur les places type « ilots de chaleur ». Si l'objectif est d'ombrager les piétons et/ou de limiter les effets de ces ilots de chaleur, il reste encore beaucoup à faire.

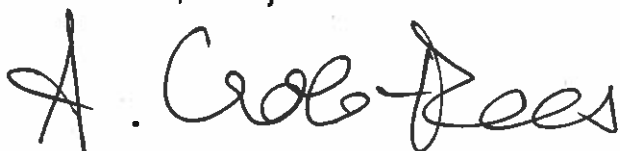
La place de la Palud partage avec la place Saint-Marc à Venise une absence totale d'ombre végétale. Cette situation semble ancienne et n'a été corrigée à notre connaissance que brièvement par la plantation d'un arbre de la liberté en 1798.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

la plantation d'arbres dans les places historiques et rues commerciales les plus minérales :
Place de la Palud, Cheneau-de-Bourg, Lion d'Or, Place de la Louve, Saint-Etienne, Place du Château, etc.

Lausanne, le 18 juin 2024



Signataire(s) :
Anna Crole-Rees, Henri Klunge et Jacques Pernet



*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*